



Sécuriser les chargements et les déchargements sans quai

Les opérations de chargement et déchargement d'un véhicule sont à l'origine de nombreux accidents de travail et de maladies professionnelles (lombalgies, troubles musculosquelettiques, chutes de plain-pied ou de hauteur, chutes d'objet, écrasements, collisions, etc.). La prévention de ces risques passe par une organisation du travail adaptée et la mise à disposition d'aides à la manutention.

⊕ Organisez le chargement et la tournée afin de limiter les manutentions

- Tenez compte de l'ordre de livraison et de la nature des colis lors du chargement : équilibrage des charges en fonction de leurs dimensions, de leur forme et de leur poids (les charges les plus lourdes sous les plus légères).
- Établissez les bons de livraison conformément au plan de chargement.
- Pour les livraisons ou les enlèvements dans une entreprise, établissez systématiquement un protocole de sécurité précisant : qui charge et décharge ? Qui arrime ? Avec quel matériel ?

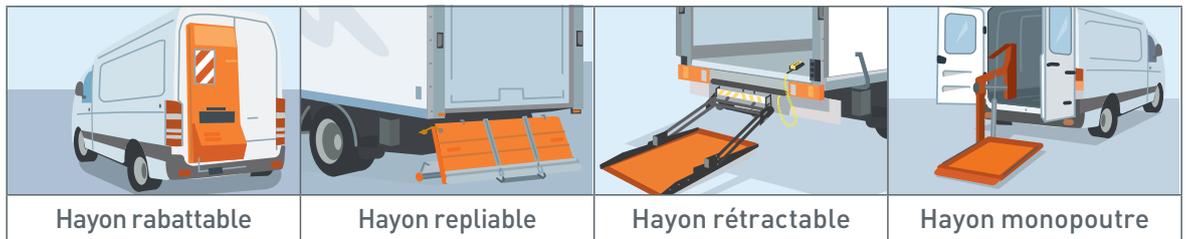


+ Équipez les véhicules d'aides à la manutention

- Installez des hayons élévateurs de dimensions suffisantes pour accueillir les charges et les manutentionnaires, en tenant compte du type de véhicule et des équipements d'aide à la manutention.
- Privilégiez des hayons élévateurs de grande profondeur pour limiter le risque de chute de hauteur.
- Équipez les hayons élévateurs de dispositifs de sécurité : butées et garde-corps amovibles ou pliables contre les chutes de charges ou de personnes, surfaces antidérapantes, feux de sécurité sur plateforme, etc.
- Fournissez des équipements embarqués d'aide à la manutention (transpalettes électriques compacts, diables motorisés, tracteurs-pousseurs électriques, etc.) pour pallier l'absence ou l'insuffisance de moyens de manutention chez le client. Pendant le transport, ces équipements doivent être arrimés dans le véhicule.
- Maintenez ces équipements en bon état de fonctionnement.

+ Formez les salariés et mettez à disposition des équipements de protection individuelle

- Formez les salariés à l'utilisation des aides à la manutention mises à leur disposition.
- Formez les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).
- Fournissez et assurez-vous du port effectif des équipements de protection individuelle : gilets haute visibilité, gants pour faciliter la prise, chaussures de sécurité à coque adaptées à la conduite et à la marche pour se protéger des risques de chute de colis et d'écrasement par l'engin de manutention.



POUR ALLER PLUS LOIN

Documents INRS disponibles sur www.inrs.fr :

- Transport routier de marchandises. Vigilant à l'arrêt comme au volant, ED 6459
- Transport routier de marchandises. Guide pour l'évaluation des risques professionnels, ED 6095

Autre document :

NF EN 1756-1 : août 2021, « Hayons élévateurs – Plates-formes élévatrices à monter sur véhicules roulants – Exigences de sécurité – Partie 1 : hayons élévateurs pour marchandises »

Sites web :

www.inrs.fr
www.ameli.fr